

En cas d'absence, le professionnel peut être remplacé par un enseignant (ou un formateur) du domaine professionnel.

La commission choisit, parmi les 3 fiches descriptives d'activités de services, celle qui sert de support à l'épreuve. Le candidat dispose d'un maximum de 10 minutes pour présenter, sous forme d'un exposé, le contexte organisationnel ainsi que la manière dont il a participé à cette activité.

Les 20 minutes restantes prennent la forme d'un dialogue qui doit permettre au candidat de montrer qu'il maîtrise les connaissances, compétences et attitudes relatives à la communication professionnelle et à la gestion de la relation avec un client. Ces 20 minutes constituent un maximum qui ne doit jamais être dépassé.

L'évaluation est conduite au moyen d'une grille d'évaluation définie nationalement.

Pour les candidats majeurs ne justifiant pas avoir suivi une formation, le recteur d'académie fixe la date à laquelle ils doivent remettre les fiches descriptives d'activités de services. A défaut de dossier le candidat ne peut pas être interrogé et la note zéro lui est attribuée.

EP3 – Etude de situations professionnelles

UP3

Coefficient : 5 (4 + 1 pour la PSE)

Objectifs et contenus de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les connaissances du candidat des domaines d'activités 1, 2, 3, 4 et 5 du référentiel de certification y compris celles relevant de l'Environnement Économique et Juridique.

Elle vise également à évaluer la capacité du candidat à analyser une ou plusieurs situations professionnelles présentant un caractère exceptionnel et à proposer des solutions adaptées.

L'épreuve est écrite, d'une durée de 2 heures.

Modes d'évaluation

Evaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve écrite se présente sous la forme d'une étude de cas, élaborée par l'enseignant (ou le formateur) ayant eu en charge la formation du candidat.

Le sujet de l'épreuve comporte un maximum de 4 dossiers. Chaque dossier présente une situation professionnelle que le candidat est conduit à analyser dans le but de proposer une solution adaptée.

Selon les exigences des différentes parties de l'épreuve, les réponses du candidat peuvent être présentées :

- sous la forme d'un écrit, directement sur le support de l'épreuve, dans un espace prévu à cet effet ;
- sur un support approprié (QCM ou autre).

L'épreuve est proposée au candidat lorsque l'équipe d'enseignants (ou de formateurs) estime que le candidat est prêt à être évalué. La production écrite du candidat est évaluée par les enseignants (ou les formateurs) à partir d'un barème qu'ils ont eux-mêmes élaboré et qui correspond à ce qui peut être attendu à ce niveau de formation.

Evaluation par épreuve ponctuelle Durée 2 heures

Le sujet de l'épreuve comporte un maximum de 4 dossiers. Chaque dossier présente une situation professionnelle que le candidat est conduit à analyser dans le but de proposer une solution adaptée.

Selon les exigences des différentes parties de l'épreuve, les réponses du candidat peuvent être présentées :

CAP distribution d'objets et de service à la clientèle

- sous la forme d'un écrit, directement sur le support de l'épreuve, dans un espace prévu à cet effet ou sur la copie d'examen ;
- en cochant la ou les cases appropriées (QCM ou autre)..

L'épreuve est corrigée par une équipe pédagogique constituée de toutes les disciplines d'enseignement représentées dans le sujet.

PREVENTION – SANTE – ENVIRONNEMENT coefficient 1

1- Objectifs de l'épreuve :

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque

Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques

Proposer des mesures de prévention adaptées

Agir de façon efficace face à une situation d'urgence

L'évaluation porte notamment sur :

le respect des étapes de la démarche mise en oeuvre,

l'exactitude des connaissances,

la pertinence des mesures de prévention proposées,

l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

2 - Modalités d'évaluation :

a) Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation est notée sur 10 points.

- première situation d'évaluation : écrite – 1 heure

Elle permet en fin de première année de formation l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

- deuxième situation d'évaluation :

Elle permet au cours de la deuxième année de formation l'évaluation par sondage des compétences du module 4, environnement professionnel. Elle est constituée de deux parties :

· une évaluation écrite d'une durée de 1 heure portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgences. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.

· une évaluation pratique prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.